

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 33

présenté par
M. Blanc

ARTICLE 37

Au début de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Au dernier alinéa »

les mots :

« Aux troisième et dernier alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.